

PLAN D'ETUDES : du Bachelor en droit

pour les étudiants titulaires d'un Bachelor en relations internationales, mention droit, (RE dès 2015) délivré par le Global Studies Institute de l'Université de Genève
approuvé par le Conseil Participatif du 25 mars 2015

CREDITS reconnus pour formation antérieure

90

PREMIERE SERIE – Première année			
	ENSEIGNEMENT	HEURES	CREDITS
5010	Droit des personnes physiques et de la famille	3 / année	10
5009	Fondements romains du droit privé	2 / année	8
5004	Histoire du droit	3 / année	8
	Total		26

DEUXIEME SERIE – Deuxième année			
	ENSEIGNEMENT	HEURES	CREDITS
5025	Droit des sociétés	3 / année	9
5015B	Contrats spéciaux	3 / sem.	5
5393	Droit patrimonial de la famille	4 / sem.	5
5034	Droit international privé	3 / sem.	5
5392	Droits fondamentaux	3 / sem.	5
5012	Droits réels	3 / sem.	5
5237	Eléments fondamentaux de procédure civile et pénale	3 / sem.	5
5351	Droit de la sécurité sociale	2 / sem.	4
5242	Droit du travail	2 / sem.	4
5348	Droit fiscal	2 / sem.	4
5346	Exécution forcée	2 / sem.	3
5404	Philosophie et sociologie du droit 1	2 / sem.	3
5334	Recherche juridique informatisée	2 / sem.	3
5071	Droit pénal spécial I : infractions contre le patrimoine	1 / sem.	2
5352	Allemand juridique	2 / sem.	2
	Total		64

- L'art. 22 RE du Baccalauréat s'applique à la première série d'examens, à l'exception de l'al.6.
- L'art. 23 RE du Baccalauréat s'applique à la deuxième série d'examens.
- Les étudiants peuvent, en parallèle des enseignements de la 1^{ère} année, s'avancer sur les cours de la 2^{ème} série.
- Les examens y relatifs peuvent également être présentés pendant la 1^{ère} année, mais les résultats ne seront pris en compte que pour le calcul de la moyenne de réussite de la deuxième série.
- Les résultats de la 2^{ème} série ne seront validés qu'à la suite de la réussite de la 1^{ère} série. En cas d'échec à la 1^{ère} série, en 1^{ère} ou 2^{ème} tentative, seules les notes égales ou supérieures à 5 seront acquises et définitives pour la 1^{ère} ou 2^{ème} série (art. 24 al. 2 RE).



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT